

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE FORCALQUIER-MONTAGNE DE LURE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°1/2019 DU 28 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-huit, le lundi 28 janvier 2019, à 18 heures, les membres composant le conseil communautaire, dûment convoqués le 22 janvier 2019 se sont réunis dans la salle du conseil municipal de Forcalquier sous la présidence de Monsieur Arnaud Boutet.

Étaient présents :

CRUIS : Félix MOROSO

FONTIENNE : Jean-Michel PAUL

FORCALQUIER : Sophie BALASSE, Christiane CARLE, Éric LIEUTAUD, Jacques LARTIGUE, Jacques HONORÉ, Jean-Louis PIEGELIN

LARDIERS : Robert USSEGLIO

LIMANS : Arnaud BOUTET

LURS : Patrick ANDRE

MONTLAUX : Camille FELLER

NIOZELLES : Christophe LOPEZ

ONGLES : Maryse BLANC

PIERRERUE : Bernard ANNEQUIN

SAINT-ÉTIENNE-LES-ORGUES : Khaled BENFERHAT

SIGONCE : Fabrice MAILLET

Étaient absents : Mme FOURAULT-MAS
M. CASTANER
Mme VIDAL

POUVOIR de : M. PIEGELIN à M. LIEUTAUD
M. BERGER à Mme BLANC
Mme BIOUS à M. LARTIGUE
Mme CURNIER à Mme CARLE
Mme LAFAY à M. BENFERHAT

Membres en exercice : 25 Membres présents : 17 Pouvoirs : 5 Suffrages exprimés : 22

Gérard Avril ouvre le conseil communautaire par quelques mots :

« Il s'agit de la dernière année de mandature. Pour des raisons diverses et variées, l'intercommunalité est mise à mal. Quels que soient les problèmes, allons au bout de la mandature et menons le plus grand nombre de projets. En ce qui concerne la loi NOTRe, on a une vraie opportunité. On pourrait penser qu'on a été un peu oublié mais je voudrais donner un exemple, j'ai participé avec Arnaud aux conférences territoriales, il fallait faire bouger les choses et nous ne sommes pas allés au bout. Vous avez tous reçu aujourd'hui un mail de l'association des maires ruraux du 04 qui organise le 12 février à Sisteron une réunion des maires dans le cadre du débat public national, je vous encourage à aller y dire les choses. Je sais qu'il y a des sujets qui sont plus difficiles que d'autres mais soyons vigilants par rapport aux attaques personnelles surtout quand elles ne sont pas justifiées. Faisons attention à la façon dont nous nous comportons entre nous. J'espère que le travail de ce soir sera profitable, rappelons-nous que nous sommes élus, et représentant les citoyens, ayons au moins l'intention d'être reconnus pour cela. »

Arnaud Boutet propose de ne pas ouvrir le conseil dans l'immédiat car seuls les conseillers y ont la parole.

Le président revient sur la loi NOTRe :

« La loi NOTRe mise en œuvre sous la présidence de François Hollande fait partie du processus de décentralisation phase 3.

Elle a visé à renforcer les compétences de gestion économique et de gestion des milieux principalement pour les régions et plus modestement pour les EPCI. C'est donc une loi qui tente de poser les problèmes à l'échelle des enjeux géographiques.

Les départements restent responsables des compétences :

- de solidarité (cette décentralisation est créatrice de disparité et d'injustice entre les territoires)
- des collèges
- des routes
- et du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services.

Les communes gardent leurs prérogatives générales d'animation et de gestion afin de préserver leur identité.

En ce qui concerne notre communauté de communes, la Loi NOTRe n'a eu presque aucun impact puisqu'elle a réorganisé des compétences que nous avions précédemment en changeant seulement leur nature au sein de nos statuts, c'est-à-dire en distinguant :

- Compétences obligatoires
- Compétences optionnelles
- Compétences facultatives.

Depuis ma présidence, le travail a consisté à toiletter les statuts notamment en ce qui concerne l'intérêt communautaire lié à la petite enfance afin d'éviter le transfert automatique des écoles, car il y avait ambiguïté entre les statuts 2013 et ceux votés en 2016 qui bizarrement n'avait pas été arrêtés.

La compétence voirie d'intérêt communautaire, nous l'avions déjà mais sa définition restait et reste à préciser de fait d'une mauvaise gestion des statuts.

Enfin, les modifications des lois de finances successives nous ont obligés à prendre d'autres compétences pour maintenir notre DGF bonifiée.

Celle qui a été retenue concerne l'habitat social d'intérêt communautaire. Cette proposition n'a rien à voir avec la loi NOTRe. Il ne s'agit que d'optimisation financière du fait des lois de finances.

Pour autant, il existe un grand nombre de propositions de projet de loi (PPL) qu'il ne faut pas confondre avec les projets de loi (PJJ).

Celles-ci concernent plus volontiers le fonctionnement des EPCI que le contour de leurs compétences.

Une de ces propositions de projet envisage des évolutions de la loi NOTRe. C'est ce qui a été évoqué par le Président de la République.

La PPL en question propose essentiellement :

- de créer un schéma départemental de la solidarité territoriale
- de préciser l'attribution de sièges pour les communes nouvelles
- d'aligner le régime des communautés de communes sur celui des autres statuts d'intercommunalité en matière d'indemnisation des conseillers communautaires délégués
- de lutter contre le sentiment de dilution de certaines communes au sein des intercommunalités de grande taille qui provient du nombre très élevé des conseillers communautaires, en renforçant le rôle que la conférence des maires doit jouer.

On voit que les législateurs plaident pour une stabilité juridique à la suite des derniers bouleversements institutionnels, même s'ils veulent améliorer la démocratie interne... Et n'étant pas un grand EPCI, nous sommes peu concernés.

Quelques précisions concernant nos finances :

Nous sommes toujours en perte de vitesse. Les reports cumulés baissent toujours de 100 K€ par an. C'est une vieille habitude qu'il faut perdre.

Par ailleurs, vous savez qu'à la suite d'erreurs anciennes (on avait tout simplement oublié d'amortir 3 500 000 € d'actifs), nous aurons un sur amortissement de 150 à 200 K€ supplémentaires à prévoir pour les prochaines années. Saurons-nous assumer ces erreurs sans casse ?

Enfin, alors qu'ont été inscrits dans le budget principal les subventions touchées pour l'extension de la ZAE, nous devons remonter dans le BP en section d'exploitation, environ 600 K€ du déficit ZAE dont on ferme le budget. En revanche, nous avons un bénéfice en investissement.

La commission finances devra se déterminer.

Venez nombreux ce soir, venez nombreux à ces commissions.

Concernant la gestion des ordures ménagères :

Portée par Emmanuel Macron lors de l'élection présidentielle, et actée dans la feuille de route pour l'économie circulaire en avril 2018, la réforme de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est prévue dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2019.

Dans le projet de loi de finances, le Gouvernement propose une hausse progressive de 2021 à 2025.

En 2021, la TGAP décharge (celle qui nous concerne) passerait à 30€ / 54€ par tonne de déchets enfouie (fourchette en fonction des modalités d'exploitation des sites), jusqu'à atteindre un taux uniforme de 65 € par tonne en 2025.

Le but de la TGAP est de **changer structurellement les pratiques et les comportements.**

Aujourd'hui, un Européen produit en moyen 475 kilogrammes de déchets ménagers par an. Sur notre territoire, nous en produisons moins : un peu plus de 300 Kg.

En 2030, deux impératifs :

- baisser la production de déchets de 65 %
- et avoir une trajectoire permettant d'atteindre 50 Kg.

Les zones d'enfouissement de la région sont surchargées. Elles augmenteront leur coût indépendamment de la hausse de la TGAP.

Notre feuille de route doit être la suivante :

- faire une analyse des besoins
- répondre aux nombreux maires qui se préoccupent des déchets verts et des décharges sauvages
- établir un cahier des charges pour une mission interne ou externe permettant de diminuer le volume des déchets
- les faire baisser ou au moins les maintenir.

Cependant, il ne faut pas oublier que tout est relatif : si les ménages sont responsables de 8 % des déchets en Europe, l'industrie du bâtiment et des travaux publics (BTP) génère elle, 34 % du volume total.

Dans notre communauté de communes : le transport et le traitement des gravats coûtent 23 000 € / an, ce qui correspond à 7 % des apports en déchèterie. C'est une part très faible de notre budget OM. Nous acceptons les petits sceaux de gravats des électriciens et plombiers pour éviter les décharges sauvages qui seraient à la charge des communes.

Aire de grand passage :

Le dispositif juridique actuel est inscrit à la loi Besson II (Juillet 2000).

Celle-ci propose que les obligations en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des **aires permanentes d'accueil** et des **aires de grand passage** seront celles établies par un schéma : le schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage (SDAGV), qui est de la responsabilité du préfet et du conseil départemental.

Un premier schéma a été établi en 2004 par la préfecture et le département. Il est en révision depuis 2011.

Après une première démarche infructueuse conduite par le préfet du département et le président du conseil départemental en 2016, l'association des maires de France a initié une démarche associant l'ensemble des EPCI pour une réflexion partenariale.

Je rappelle que la CCPFML n'est pas compétente en matière d'urbanisme. Seul le maire a autorité pour signer un arrêté concernant le droit du sol. Toutefois, la loi NOTRe instaure une compétence obligatoire aux EPCI en matière d'accueil des gens du voyage. Si nous ne sommes pas concernés par des aires permanentes d'accueil, nous sommes obligés de participer à l'élaboration du schéma départemental et le cas échéant de s'y soumettre.

L'absence d'aires de grand passage dans le département pose un réel problème, car, faute de solution légale et adaptée, les maires ne peuvent demander au préfet d'autoriser le recours à la force publique, et les gens du voyage restent alors sur n'importe quel terrain. Être dans la légalité permet de prendre des mesures contre les installations sauvages. Avec des aires de grand passage, on peut orienter les groupes vers elles.

Pour revenir à votre légitime préoccupation, il ne peut être dit que la décision définitive interviendra le 04/02/2019. D'abord parce que c'est faux et enfin, toute opération d'aménagement nécessite des autorisations multiples souvent longues et difficiles à obtenir. Les aires de grand passage n'échappent pas à la règle.

Concernant notre stratégie, il n'est pas question d'accepter l'inacceptable. Christiane Carle qui est connue pour son amour du patrimoine local est notre référente. En ce qui concerne ce dossier, elle s'appuie sur les compétences de Thomas Narcy qui possède un Master des Ponts et Chaussées "aménagement maîtrise d'ouvrage urbaine".

Pratiquement, nous ne pouvons pas compter sur l'aide des élus départementaux ou nationaux qui doivent rester neutres. La solution n'est pas politique. Elle est technique. Toute autre démarche est de l'agitation voire de la manipulation.

Si on n'a rien d'autre à opposer que notre refus, on va perdre et cela n'est pas l'objectif. Il faut donc être technique.

Cela veut dire :

- commencer par une analyse et récolter des données ;
- les partager sereinement au bon moment ;
- et établir un plan d'action.

Notre communauté de communes appuie sa notoriété sur trois lieux : la Montagne de Lure, la ville de Forcalquier et le village remarquable de Lurs. Abîmer l'accès de Lurs, c'est évidemment abîmer l'accès de Forcalquier et par voie de conséquence, l'ensemble du territoire. C'est donc inacceptable.

Bernard Annequin quitte la salle, la répartition devient donc la suivante :

Membres en exercice : 25 Membres présents : 16 Pouvoirs : 5 Suffrages exprimés : 21

N'appelant aucune remarque, le compte rendu du conseil communautaire du 10 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Jacques Lartigue est désigné secrétaire de séance.

Dans le cadre de ses délégations, le président fait un compte rendu des décisions qui ont été prises :

- *Décider de la conclusion ou de la révision du louage de choses ou d'occupation du domaine public pour une durée n'excédant pas 12 ans :*
 - Dénonciation des baux de la MSAP et de l'ERIC
 - Sous-location MML :
 - La miroiterie au cabinet Cerutti Manuel et l'association terres de liens
 - Réz04 à la SCOP petra terra, association énergie partagée et Gaelle Berton
- *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et avenants corollaires de travaux ; de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, marchés en procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget :*
 - Signature du marché de fourniture courante et de services avec le CD04 pour le déneigement de Lure
 - Avenant au marché ASF propreté (ménage EIMDT)
- *Passer des contrats d'assurance :*
 - Assurance du nouveau local de la MSAP (résiliation des assurances actuelles à l'ERIC et la MSAP)
- *Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts :*
 - 2160 € pour ADP avocat : préparation opération immobilière Biscuiterie
- *Etablir les contrats de travail à durée déterminée et indéterminée dans le cadre des postes ouverts au tableau des effectifs et conventions de mise à disposition du personnel :*
 - Signature d'un contrat pour remplacer un agent du service d'ordures ménagères en arrêt maladie.

Le président procède à l'examen des sujets à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Budget 2019 : Ouverture de crédits d'investissement ;
2. GAL Haute Provence Luberon : Adhésion à LEADER France ;
3. Demandes de subventions relatives aux projets culturels 2019 ;
4. Demande de subvention annuelle : Ecole de musique intercommunale de musique, de danse et de théâtre (EIMDT) ;
5. Demande de subvention annuelle : Kfé Quoi ;
6. Subvention annuelle à l'office de tourisme ;
7. Subventions aux associations - tourisme ;
8. Projet de rénovation de la ZAE des Chalus : voirie – signalétique ;
9. Construction d'une fabrique artisanale de biscuits : actualisation du plan de financement ;
10. Projet de signalétique autoroutière porté par le CD 04 : participation financière ;

Questions diverses

- Note sur le projet de reterritorialisation de l'alimentation

Point n°1 : Budget 2019 : Ouverture de crédits d'investissement

Rapporteur : Arnaud BOUTET, président

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, le président peut, sur autorisation du conseil communautaire, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le tableau suivant indique le montant de la section d'investissement du budget 2018 de la communauté de communes, l'ouverture de crédit possible et les crédits à ouvrir :

Budget	Dépenses d'investissement	Ouverture de crédit possible (*)	Propositions de crédits à ouvrir sur budget 2019
Budget Principal	2 463 391,00 €	615 847,00 €	200 000,00 €
Station de Lure	44 958,00 €	11 239,50 €	11 239,50 €

(*) 1/4 des dépenses d'investissement du budget 2018, hors dépenses imprévues

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'ouverture des crédits proposés qui seront inscrits au budget 2019 et autorise monsieur le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°2 : GAL Haute Provence Luberon : Adhésion à LEADER France

Rapporteur : Christiane CARLE, vice-présidente déléguée à l'aménagement du territoire

En tant que territoire Leader, le GAL Haute Provence Luberon, porté par la communauté de communes, est invité à adhérer à l'association nationale Leader France aux côtés des autres Groupes d'Action Locale Français.

Aujourd'hui, grâce à ses actions, l'association Leader France est reconnue comme le seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de Leader et une gestion la plus efficiente possible du programme.

Membre de nombreuses instances nationales et européennes, Leader France est un partenaire reconnu qui intervient pour relayer les difficultés des 340 territoires ruraux engagés dans la démarche Leader mais aussi pour valoriser leurs réussites.

Les 4 projets majeurs de Leader France sont :

- Consolider le réseau des GAL et les partenariats des acteurs régionaux et nationaux de la démarche Leader ;
- Représenter les GAL dans les instances nationales et européennes pour relayer leurs attentes et leurs difficultés ;
- Accompagner les GAL dans la mise en œuvre du programme et valoriser leurs réussites et les bonnes pratiques ;
- Défendre la place du développement rural dans les politiques européennes post 2020.

Le Gal Haute Provence Luberon est donc invité à adhérer à Leader France pour un montant annuel de 600 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'adhésion à LEADER France et autorise Monsieur le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°3 : Demandes de subventions relatives aux projets culturels 2019

Rapporteur : Khaled BENFERHAT, vice-président délégué à l'animation territoriale

Une commission Culture s'est tenue le 6 novembre 2018 au cours de laquelle une partie des demandes de subventions relatives aux projets culturels 2019 ont été étudiées. La commission soumet ses propositions au Conseil, en séance duquel sera communiqué en détail l'avis émis sur chacune des demandes.

Les demandes de subventions présentées en commission culture sont rapportées dans le tableau ci-dessous. Il est à noter que les montants indiqués dans la colonne « subvention demandée à la CCPFML » émanent des porteurs de projet. Les propositions de la commission sur les montants à allouer sont indiqués dans la colonne « proposition commission ».

1. Association La Miroiterie

Projet : Numéro Zéro #1 / Rencontres itinérantes autour de l'image et du son

L'association propose la deuxième édition de Numéro 0, nouveau festival de la Miroiterie en partenariat avec le cinéma le Bourguet. Cette action culturelle s'articule en plusieurs temps dont un temps fort de festival du 26 au 31 mars 2019. Il sera proposé :

- Des rencontres autour du cinéma, de la photographie et de la création sonore, à Forcalquier et en itinérance dans les villages du pays de Forcalquier. Ces rencontres proposent un temps fort de 6 jours, avec des projections, des séances d'écoute et des expositions, à Forcalquier (cinéma le Bourguet, salle Pierre Michel et caves à Lulu), à Ongles et à Dauphin.
- En amont et en aval de ce temps fort, une présence artistique est proposée avec une résidence de photographe de 3 semaines entre janvier et mars 2019 (hébergement à la maison Picazio) et des ateliers de pratiques artistiques, dans les écoles de Dauphin et Ongles, avec les collèges de Forcalquier, Château Arnoux et les lycées de Digne-Carnejane et Félix Esclangon de Manosque.
- Deux ou trois projections seront également proposées en automne, en fonction de l'actualité.

L'objectif est de proposer aux habitants un temps fort autour du cinéma, de la photographie et de la création sonore, sur le territoire du pays de Forcalquier. Au-delà du festival, l'association a le souhait d'une action culturelle inscrite et durable sur le territoire avec un accueil en résidence, un travail avec les scolaires et des ateliers d'éducation artistique à l'image et au son tout au long de l'année.

Eléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposée par la commission
5 000 €	63 640 €	8 %	5 000 €

Éric Lieutaud fait remarquer une baisse de 13 000 € de leur budget général alors que la subvention octroyée est de 1000 € de plus. Il indique avoir demandé à plusieurs reprises que la commission culture communique une fiche d'évaluation globale annuelle des travaux menés afin d'avoir un retour sur la fréquentation des manifestations, le type de public, le bilan financier...

Camille Feller indique que Violette Mottier siégeait à cette commission et que, suite à son décès, la commune de Montlaux n'y est plus représentée et n'est pas non plus destinataire des comptes-rendus.

Didier Morel indique qu'il fait confiance au travail de la commission ; il demande cependant si un retour est fait concernant la réalisation budgétaire des projets. Un écart important avec le prévisionnel pourrait impacter le montant de l'aide octroyée. Khaled Benferhat précise que le bilan financier est systématiquement demandé à l'association.

Didier Morel ajoute que l'association devrait, par des justificatifs, témoigner une dépense réelle correspondant au montant indiqué dans le budget prévisionnel.

Sophie Balasse précise que l'aide accordée ne s'établit qu'à 8% du montant total du projet et que les autres collectivités ne vont accompagner cette structure que si la collectivité la plus proche les soutient également.

Arnaud Boutet précise que nous sommes dans une situation complexe, notamment au niveau financier mais que ces associations ont déjà programmé leurs manifestations, ou que les demandes sont récurrentes. Il indique être mal à l'aise par rapport au calendrier qui nécessite de se positionner avant le vote du budget. Par ailleurs, Christiane Carle et Maryse Blanc sont en train de réfléchir à l'amélioration de la communication. On est un service public, tout doit être transparent et des outils permettent cette transparence mais nous n'en sommes pas équipés. Cela pose problème.

Fabrice Maillet propose de voter en indiquant que le montant de la subvention sera attribué en intégralité sur justificatif.

Robert Usseglio s'interroge sur le subventionnement de la commune et de la communauté de communes, la délibération est-elle toujours en vigueur ? Réponse lui est faite qu'une attention particulière est portée à ce qu'il n'y ait pas de double financement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 5000€ à l'association La Miroiterie et autorise le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

2. L'Osons Jazz Club

Projet : Soutien aux activités du Club de Jazz

L'association souhaite proposer au sein du club de jazz une programmation culturelle qui combine plusieurs activités tout au long de l'année. Le but étant d'offrir, sur un territoire rural, des propositions artistiques de grande qualité généralement programmés dans les grandes villes.

Pour l'année 2019, l'association souhaite proposer :

- 15 concerts (musiciens nationaux ou internationaux)
- 10 soirées Jazz Club (avec groupes jazz amateurs locaux)
- 7 jam sessions (conservatoire)
- 3 ciné-conférences
- 1 ciné-concert.

L'association a la volonté de s'inscrire dans le paysage départemental de la musique en général et du jazz en particulier. Elle accueille les élèves des écoles de musique de Forcalquier et d'Oraison et du conservatoire départemental Digne/Manosque dans un environnement professionnel.

Eléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposée par la commission
7 000 €	52 000 €	13%	5 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 5000€ à L'osons Jazz Club et autorise le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

3. Les Strapontins

Projet : Sorties théâtre pour les collégiens

Le projet se rapproche d'une école du spectateur. Les élèves ne sont pas en sortie scolaire mais sont considérés comme des spectateurs responsables, et avertis, petit à petit, au fil des sorties culturelles. L'objectif est de permettre aux élèves d'un collège situé en zone rurale de se construire une culture et des références en matière de théâtre et de spectacle vivant pour pallier aux inégalités d'accès à la culture.

Pour la saison 2018-2019, l'association propose 5 sorties :

- 14/11/18 : Théâtre Durance : Piletta Remix, Collectif Now ! (Théâtre)
- 25/01/19 : Théâtre Durance : 5e Hurlants, Cie L'Oubliée (Cirque)
- 2/03/19 : Pavillon Noir : Les 4 saisons, Cie Preljocaj (Danse)
- 3/05/19 : Théâtre Durance : Ubu Roi, Cie Du Jour au Lendemain (Théâtre)
- 17/05/19 : Théâtre Durance : Mass B, Cie Fêtes Galantes (Danse)

Le prix de la sortie pour chaque élève comprend l'entrée au théâtre et le transport en bus.

Eléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposée par la commission
1 000 €	3 592 €	28%	1 000 €

Christiane Carle précise qu'il serait bienvenu de mentionner également le budget général de l'association afin d'avoir un ordre de grandeur du budget du projet rapporté à celui de l'association.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 1000€ à l'association Les strapontins et autorise le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Projets livre et écriture

4. L'OCCE

Projet : Poursuite du projet de journal interscolaire « les écoliers prennent la plume »

Journal interscolaire avec 2 parutions par an d'un journal de 16 pages tiré à 1300 exemplaires.

Travail avec les écoles de Cruis, Saint Etienne les Orgues, Ongles, Limans, Sigonce, Lurs, Niozelles, et à Forcalquier Ecoles Jeanne d'Arc et Fontauris.

Eléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposée par la commission
3 500 €	7 405 €	47%	3 500 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 3500€ à l'OCCE et autorise le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

5. Par sons et par mots

Projet : Histoire imaginées en Haute Provence

La proposition d'action culturelle « Histoire imaginées en Haute Provence » s'inscrit dans la continuité de l'action menée en 2018 et s'articule en plusieurs temps :

- Janvier-mars : les habitants proposent une photo qu'ils ont prises ou sur laquelle ils figurent. L'association enregistre l'histoire « vraie » que raconte la photo. L'auteur en résidence participe à cette collecte de photos et d'histoires afin d'entrer en relation avec les habitants.
Organisation d'ateliers d'écriture animés par un auteur dramaturge en résidence. Les photos collectées sont remises aux participants d'ateliers, sans aucune indication sur leur provenance ou leur histoire. L'imagination sera le moteur d'un nouveau récit inspiré par la photo. Chaque photo aura une double histoire : l'histoire vraie de celui qui présente la photo et l'histoire imaginée de celui qui participe à l'atelier d'écriture. Un travail d'écriture à destination des jeunes sera également conduit par l'association le Labo des histoires.
- Avril-juin : les textes qui serviront de base aux spectacles seront confiés à des compagnies (4 groupes professionnels, 2 groupes amateurs et 2 groupes scolaires). Travail de création avec les habitants. Préparation et mis en scène des spectacles (théâtre, danse, musique, marionnettes...)
- 21 Juillet : grande journée festive de restitution (déambulations et spectacles gratuits). Toutes ces histoires en miroir (réalité et fiction) sont interprétées par des artistes à travers 6 à 8 spectacles associant les habitants.

Eléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposée par la commission
4 000 €	31 200 €	13%	2 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 2000€ à l'association Par sons et par mots et autorise le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

6. La Baleine qui dit Vagues

Projet : Centre ressource autour du conte

- Festival des Oralies, un temps fort sur 6 jours assorti de partenariats locaux, Forcalquier et autres communes
- Une résidence d'écriture à la maison Picazio, Ongles
- Participation à la nuit de la lecture en janvier, Limans

- Formations pour les bibliothécaires du réseau (janvier-juin)
- Ouverture d'un atelier conte tout public adulte 1 fois par semaine pour 6 mois.
- Elargissement des partenariats locaux
- Mise en place d'un grand conte en 7 épisodes
- Recherche d'un lieu pour établir le centre de ressources
- Programmation d'un conteur dans toutes les classes de primaire et maternelle de Forcalquier ainsi que dans certaines écoles de la communauté de communes (à déterminer pour 2019)
- Ateliers conte (12h) pour toutes les classes de 6ème du collège / 1 spectacle pour l'ensemble des élèves de 6ème donné au cinéma le Bourguet (préalable à l'établissement d'une classe conte pilote)

Eléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposée par la commission
3 000 €	26 500 €	11%	3 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 3000€ à l'association La Baleine qui dit Vagues et autorise le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°4 : Demande de subvention annuelle : Ecole de musique intercommunale de musique, de danse et de théâtre (EIMDT)

Rapporteur : Khaled BENFERHAT, vice-président délégué à l'animation territoriale

Dans le cadre de sa compétence « animation culturelle », la communauté de communes soutient l'école intercommunale de musique, de danse et de théâtre. La contribution financière au fonctionnement de l'EIMDT prend la forme d'une subvention annuelle allouée par la communauté de communes.

Au-delà de l'enseignement de la pratique musicale, l'EIMDT effectue un travail continu et rigoureux pour animer un projet de développement et de coordination des activités musicales et artistiques sur le territoire. Pour ce faire, l'association a créé des partenariats avec le K'fé Quoi !, la Compagnie des Oliviers, les Rencontres musicales, la Plage Sonore, afin d'élargir le spectre de ses activités et sortir l'école de ses murs. Pour l'année 2018-2019, l'EIMDT compte 314 adhérents, 30 disciplines, 17 enseignants et un directeur.

En 2018, l'EIMDT a reçu le soutien de la communauté de communes à hauteur de 42 500 €. L'association renouvelle une demande de soutien pour 2019 à hauteur du même montant.

Une remarque sur le fonctionnement de la commission culture

Camille Feller souligne qu'il serait apprécié d'avoir le compte rendu de l'association ou celui de la commission culture, joint au dossier de préparation du conseil communautaire.

Arnaud Boutet précise qu'actuellement la commission culture établit plutôt un relevé de décision plutôt qu'un compte rendu.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le versement d'une subvention d'un montant de 42 500 € à l'EIMDT et autorise le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°5 : Demande de subvention annuelle : Kfé Quoi

Rapporteur : Khaled BENFERHAT, vice-président délégué à l'animation territoriale

Repérée comme une structure pouvant répondre aux critères de labellisation Scène de Musiques Actuelles (SMAC) par le ministère de la Culture, l'association Kfé Quoi ! développe ses missions en 4 axes :

1. Diffusion/production/création : plus de 100 concerts par an,
2. Accompagnement : accueil de plus de 10 résidences d'artistes par an pour encourager la création artistique et la rencontre avec les publics,
3. Relations avec le territoire et les populations : mise en place d'actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire en lien avec les acteurs locaux existants. Animation du territoire via l'organisation d'événements hors les murs,

4. Partenariat et réseaux : création de projets de coopération régionale en faveur de la collaboration entre acteurs culturels du territoire : co-productions, partenariats sur des opérations, mise à disposition de matériel ou de compétences.

Le K'fé quoi ! est également un acteur économique important puisqu'il a généré plus de 300 embauches d'intermittents du spectacle en 2018. L'association emploie 6 salariés permanents (3 ETP et 3 en temps partiel). L'objectif de l'association est de maintenir et développer une offre culturelle de proximité dans le domaine des musiques actuelles et du spectacle vivant sur le territoire de la communauté de communes.

Eléments financiers :

Montant de la subvention demandée à la CCPFML	Montant total du projet	Part de l'aide demandée	Montant de la subvention proposée par la commission
20 000 €	384 500 €	5 %	20 000 €

Éric Lieutaud souligne que la subvention aujourd'hui votée l'est sans qu'il ait eu connaissance du bilan de l'année précédente. De plus, il demande à ce qu'une vigilance et une transparence sur le milieu associatif établie équivalent à celle retenue sur le monde professionnel. L'association est aujourd'hui subventionnée à hauteur de 62% par les diverses structures, ce qui indique qu'on finance de l'emploi. A financer la masse salariale, pourquoi ne pas la financer directement sur l'équipement de la commune de Forcalquier c'est-à-dire l'espace culturel Bonne Fontaine en ayant le choix de la programmation, le régisseur, n'ayant pas toujours les moyens pour faire fonctionner sa salle de spectacle ? Par ailleurs, il indique que la masse salariale reste importante.

Jacques Lartigue demande un comparatif par rapport à l'année précédente.

En 2014, en termes budgétaires, la masse salariale s'établissait à 33 950 € et 144 324 € en 2019 soit une augmentation de 424%. Sophie Balasse complète le propos en mentionnant que l'activité a elle aussi été exponentielle.

Le président ajoute que l'association bénéficie globalement de 200 000 € de subventions et que nous devons participer à ce financement car il est la condition pour obtenir les autres. Cela étant, en participant à hauteur de 10% du budget, nous permettons aux 90% restants de rentrer sur notre territoire et de créer une dynamique via de l'emploi par exemple. La balance commerciale est excellente : on investit 10% et cela nous rapporte 90%.

Pour rappel, nous avons conventionné via une convention tripartite avec la DRAC et l'État pour la labellisation SMAC.

Après en avoir délibéré à 13 voix pour, 5 abstentions et 3 voix contre, le conseil communautaire approuve l'octroi d'une subvention de 20 000 € au Kfé Quoi ! pour l'année 2019 et autorise Monsieur le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°6 : Subvention annuelle à l'office de tourisme

Rapporteur : Arnaud BOUTET, président

Dans le cadre du transfert de la compétence tourisme, la communauté de communes soutient l'office de tourisme intercommunal Pays de Forcalquier-Montagne de Lure (OTI) depuis 2003.

Une convention triennale encadre les missions confiées assorties de moyens annuels pour remplir les objectifs.

La convention d'objectifs triennale 2019-2022 a été votée le 10 décembre 2018.

La contribution financière à l'office de tourisme intercommunal, estimée à l'article 2B de la convention à 165 000 € par an, prend la forme d'une subvention annuelle allouée par la communauté de communes. Les missions complémentaires ou exceptionnelles font l'objet d'un avenant (article 3).

Il sera donc proposé au conseil communautaire d'allouer une subvention de 165 000 € à l'OTI pour l'année 2019.

Informations complémentaires :

- L'animation-promotion de Lure confiée depuis 2018 à l'office de tourisme fait l'objet d'un avenant pour mission complémentaire ;
- L'organisation de 3 pré-tours en amont de l'accueil en Région PACA de 900 Tours Opérateurs et voyageurs fera l'objet d'une mission exceptionnelle nécessitant la participation financière de la communauté de communes.

Le président propose qu'à l'avenir une subvention de fonctionnement soit allouée puis des subventions exceptionnelles soient votées par projet.

Patrick André demande à ce que l'office soit plus visible auprès des communes, il a souvent des contacts avec l'office de tourisme d'Oraison et n'a pas ce genre de contact avec celui de Forcalquier.

Félix Moroso approuve ce propos, indiquant que certaines communes sont délaissées au profit d'autres et qu'il faudrait améliorer cela.

Robert Usseglio conclut en indiquant, que pour sa commune également, certains hébergeurs inscrivent leur bien à l'office de tourisme de Banon car ils considèrent que le service y est meilleur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le versement d'une subvention d'un montant de 165 000 € à l'office de tourisme et autorise Monsieur le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°7 : Subventions aux associations - tourisme

Rapporteur : Arnaud BOUTET, président

▪ **Randonner en Haute-Provence : « 29^e Fête de la Randonnée » (Forcalquier)**

L'association Randonner en Haute Provence œuvre depuis plusieurs années en faveur de la promotion de la randonnée sur le territoire du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure. Chaque dernier week-end d'avril, elle organise *la Fête de la Randonnée* en proposant une offre d'itinéraires de randonnées non motorisées diversifiée et destinée à un large public.

Au total, ce sont plus de 800 personnes qui profitent chaque année de cette manifestation pour découvrir le territoire et une centaine de bénévoles qui animent plus de 40 randonnées à pied, à cheval, à vélo.

Pour cette manifestation emblématique qui se déroule les 27 et 28 avril prochain, l'association sollicite de la communauté de communes l'obtention d'une subvention à hauteur de **1 200 €** sur un budget global de 6 500€, soit 18,5 %.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'attribution d'une subvention de 1 200 € à l'association Randonner en Haute Provence et autorise Monsieur le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

▪ **Trail de Haute Provence (Forcalquier, Saint Etienne, Ongles, Lardiers, Fontienne...)**

L'association Outdoor Events In Provence est une association Forcalquiérenne créée en août 2013. Elle a pour objet d'organiser et coordonner des manifestations sportives visant notamment à promouvoir les activités de pleine nature.

L'association organise la 6^e édition du Trail de Haute Provence qui aura lieu le week-end du 31 mai au 2 juin 2019 sur le territoire du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure. L'ambition de cette édition est de réunir plus de **3 000 participants** sur les 3 jours. Pour l'édition du Trail 2019, un nouveau parcours sera créé pour les adultes : un cita trail urbain de 10 km.

Pour ce faire, l'association sollicite un soutien à la communauté de communes à hauteur de **5 000 €** sur un budget total de 99 053 € (5 %).

Cette subvention sera conditionnée au respect des espaces naturels et aux mesures de protection en vigueur sur les programmes portés par nos partenaires : ENS, Natura 2000, réserve de biosphère, PNR Luberon, etc.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association Outdoor Events In Provence et autorise Monsieur le président à effectuer toute démarche consécutive.

Point n°8 : Projet de rénovation de la ZAE des Chalus : voirie – signalétique

Rapporteur : Arnaud BOUTET, président

Compte tenu de l'extension récente de la zone d'activité, la communauté de communes doit procéder à l'amélioration de son espace d'information situé en entrée de zone ainsi que la signalétique des entreprises qui jalonne l'espace par un mobilier urbain adapté.

Les derniers travaux de requalification de la zone d'activité des Chalus datent de 2006.

La rénovation et la revalorisation de son espace public s'avère nécessaire afin de répondre aux besoins contemporains d'une entrée de zone d'activités qui s'est développée récemment par le biais de la ZAC des Chalus permettant à de nouvelles entreprises de s'installer ou de se relocaliser.

Il s'agira donc de rendre le panneau « Relais d'Informations Service » (RIS) plus lisible en sécurisant le stationnement ponctuel des visiteurs venant le consulter et localiser une entreprise au sein de la zone.

Le projet intégrera également la sécurisation du point recyclage et du stationnement des usagers, qui se garent régulièrement en bord de voie pour déposer leurs déchets. Une paysagiste accompagne la communauté de communes pour la réalisation de ces travaux de réaménagement de l'espace d'information.

Par ailleurs, la signalétique au droit de chaque lot, élément majeur du paysage urbain, permettra aux visiteurs de se repérer et contribuera à la bonne image d'un quartier. Le projet porté par la communauté de communes consiste à améliorer l'accessibilité aux activités des entreprises par une information fiable et lisible. C'est pourquoi l'implantation de totems à l'entrée de chaque lot a été repensée.

Le budget prévisionnel pour ces travaux s'élève à 35 000 € HT pour les travaux de voirie et 87 499 € HT pour la signalétique « mobilier urbain » ;

Ce projet a fait l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention auprès de l'ÉTAT – au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un engagement à hauteur de 50% du montant relevant du mobilier urbain, nécessitant des fonds propres à hauteur de 78 749 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit sur la base suivante :

<u>Dépenses</u>		
Travaux de Voirie		35 000 € HT
Signalétique-mobilier urbain		87 500 € HT
<u>Recettes</u>		
Financements publics pour mobilier urbain (50%) DETR		43 750 €
Autofinancement (50%)		78 750 €
Total		122 500 € HT

Didier Morel considère que le montant de 122 500 € est excessif au regard des travaux, ne s'agissant ici que d'une opération esthétique, la dépense étant disproportionnée au regard de l'impact. Éric Lieutaud indique que les panneaux actuels ne sont pas en mauvais état.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à 8 abstentions et 13 voix pour le plan de financement proposé et autorise Monsieur le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°9 : Construction d'une fabrique artisanale de biscuits : actualisation du plan de financement

Rapporteur : Arnaud BOUTET, président

En septembre 2018, le conseil communautaire a adopté le principe du projet de création d'une fabrique artisanale de biscuits, avec la possibilité pour le preneur d'acquérir le bien par le biais d'un contrat de location-accession. La communauté de communes envisage ainsi de porter la maîtrise d'ouvrage de cette opération d'immobilier d'entreprise.

Pour ce projet, la communauté de communes a sollicité le soutien de nos partenaires financiers :

- l'ÉTAT :
 - au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un engagement à hauteur de 40% du montant des études et travaux de construction, auquel s'ajoutera 2% au titre du bonus pour la création d'emplois ;
 - au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 27 % du montant des études et travaux de construction ;
- la RÉGION SUD au titre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) à hauteur de 40% du montant de l'acquisition foncière ;

Le projet nécessite des fonds propres à hauteur de 258 200 € HT.

Évalué à environ 620 000 € HT (travaux + frais d'études et VRD), le projet donne lieu au plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Acquisition foncière	110 000 € HT	Conseil Régional CRET	44 000 € HT	40 %
		Autofinancement	66 000 € HT	60 %
TOTAL FONCIER HT	110 000 € HT	TOTAL FONCIER HT	110 000 € HT	100 %
Etudes - Travaux de construction et VRD	620 000 € HT	Etat - DETR	248 000 € HT	40 %
		Etat Bonus emploi DETR 5%	12 400 € HT	2 %
		Etat - DSIL	167 400 € HT	27 %
		Autofinancement	192 200 € HT	31 %
TOTAL HT Bâtiment	620 000 € HT	TOTAL HT Bâtiment	620 000 € HT	100%

Le président précise que les loyers perçus vont largement couvrir la dépense.

Aux questions de Christophe Lopez, il est répondu que les loyers seront de plus de 3000 € par mois et qu'un bail en location-accession est prévu d'une durée de 15 ans.

Fabrice Maillat demande si des entreprises qui souhaitent s'agrandir pourraient accéder à ce même type de dispositif. Il lui est répondu que toute demande sera étudiée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à 2 abstentions et 19 voix pour le plan de financement proposé et autorise Monsieur le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Point n°10 : Projet de signalétique autoroutière porté par le CD 04 : participation financière

Rapporteur : Khaled BENFERHAT, vice-président délégué à l'animation territoriale

Vinci Autoroutes procède au retrait des anciens panneaux signalétiques qui bordent l'A51 sur toute sa longueur. Le Conseil Départemental (CD04) saisit l'opportunité pour coordonner les demandes et leur fabrication.

Les nouveaux panneaux mesurent 3x6 mètres et arborent une nouvelle charte graphique.

Les demandes potentielles étant supérieures aux nombres d'emplacements, le CD 04 propose à la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure l'élaboration de 3 panneaux, avec les intitulés suivants :

- dans les 2 Sens : Le Luberon / Forcalquier / Montagne de Lure
- dans le sens Nord – Sud : Lurs / Mosaïques de Ganagobie

Il est demandé au conseil communautaire une validation de principe pour la réalisation de ces 3 panneaux, ainsi qu'une participation financière à leur fabrication, le Conseil Départemental prenant à sa charge les frais d'étude, les parties prenantes cofinçant la fabrication – pose.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve à 4 voix contre et 6 abstentions, la validation de principe pour la réalisation de ces 3 panneaux, ainsi qu'une participation financière à leur fabrication, et autorise Monsieur le président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

Questions diverses

- Note sur projet de reterritorialisation de l'alimentation
- Démission du président de CLECT : une prochaine réunion de travail de la CLECT sera organisée pour nommer un nouveau président
- Éric Lieutaud demande la suite du schéma de développement économique, il a participé à plusieurs ateliers mais n'a pas été destinataire du dernier compte rendu de la phase « diagnostic ».

Aucune autre question diverse n'étant abordée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le secrétaire de séance
Jacques LARTIGUE




Le président de séance
Arnaud BOUTET

